REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 JUIN 2020

N°12

OBJET : FINANCES – EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF : ADOPTION

L'an deux mille vingt le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le dix-huit juin deux mille vingt par Madame le Maire s'est réuni au Théâtre Jean Vilar d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – Mme Christine MOEBS – M. Olivier TASTET, Adjoints.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Pierre CHATEIGNER – M. Arnaud DERUMAUX – Mme Marie-Christine GUYOT – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Yves LUCAT – Mme Nathalie MARGUERITTE – Mme Sandrine MARSAN – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Mylène MRABET – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Laurence ROY – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAULT – M. Serge TOURNERIE – M. Alexandre TOURRET – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Louis-Maxime VIALA, conseillers.

ABSENT AYANT DONNE POUVOIR : M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoint – Mme Charlotte SOYRIS, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien OLIVIER.

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Le projet de budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020, dont vous avez chacun reçu un exemplaire intégral accompagné de la note de présentation prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soumis à l'approbation de notre assemblée, conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, s'équilibre globalement, avec les restes à réaliser en dépenses et en recettes, à la somme de 41 567 340,32 €.

Soit en section d'investissement :	13 687 360,83 €
Soit en section de fonctionnement :	27 879 979,49 €

Les chapitres budgétaires sont présentés et votés par nature aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.
Ce budget prévisionnel tient compte des premières incidences financières estimées, liées à la fermeture des services pendant la période de confinement et post-confinement durant la crise sanitaire du covid-19.

Il comporte, suite à notre précédente décision, l'affectation du résultat 2019 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice clos, en investissement comme en fonctionnement. De même, il inclut les opérations d'investissement de la Ville traduisant les choix présentés lors du débat d'orientations budgétaires et également les dépenses d'investissement déjà votées le 9 décembre 2019 avant adoption du budget primitif.

L'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2020 est de : 3 980 855 €.

Le document remis contient également l'ensemble des annexes obligatoires et notamment les subventions de fonctionnement dont les crédits sont prévus à l'article 6574. Ce document fixe les bénéficiaires des-dites subventions. Dans le souci d'une plus grande transparence, une convention d'objectifs sera passée avec toutes les associations ou organismes bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 1 525 € alors même que le seuil réglementaire a été porté par le décret 2001-495 du 6 juin 2001 à 23 000 €.

Ceci étant, je vous demande de bien vouloir vous prononcer, chapitre par chapitre, sur le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020.

En section de fonctionnement

⇒ **Dépenses nouvelles de l'exercice** :

Les chapitres

- 011	Charges à caractère général	29 Pour	6 Abstentions
- 012	Charges de personnel	29 Pour	6 Abstentions
- 014	Atténuation de produits	29 Pour	6 Abstentions
- 65	Autres charges de gestion courante dont individualisation du compte 6574 établie par bénéficiaires pages 88 et 89	23 Pour 6 Abstentions 6 non-participations	

(Mme Puyoou – Mme Margueritte – Mrs Lamagnère – Lacoste – Tran Manh Sung – Raynaud ne participent pas au vote eu égard à leur qualité de membres de conseil d'administration d'associations subventionnées)

- 66	Charges financières	29 Pour	6 Abstentions
- 67	Charges exceptionnelles	29 Pour	6 Abstentions
- 023	Virement à la section d'investissement	29 Pour	6 Abstentions
- 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	29 Pour	6 Abstentions

⇒ **Recettes nouvelles de l'exercice** :

Les chapitres

- 013	Atténuation de charges	29 Pour	6 Abstentions
- 70	Produits des services et du domaine	29 Pour	6 Abstentions
- 73	Impôts et taxes	29 Pour	6 Abstentions
- 74	Dotations et participations	29 Pour	6 Abstentions
- 75	Autres produits de gestion courante	29 Pour	6 Abstentions
- 77	Produits exceptionnels	29 Pour	6 Abstentions
- 042	Opération d'ordre de transferts entre section	29 Pour	6 Abstentions

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

En section d'investissement :

⇒ **Dépenses nouvelles de l'exercice**

Les chapitres

- 20	Immobilisations incorporelles	29 Pour	6 Abstentions
- 204	Subventions d'équipements versées	29 Pour	6 Abstentions
- 21	Immobilisations corporelles	29 Pour	6 Abstentions
- 23	Immobilisations en cours	29 Pour	6 Abstentions
- Les chapitres relatifs aux Opérations d'équipement			
N° 58	Carpenteyre Maison "Bourdieu de Ferron"	29 Pour	6 Abstentions
- 16	Emprunts et dettes assimilées	29 Pour	6 Abstentions
- 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	29 Pour	6 Abstentions
- 041	Opérations patrimoniales	29 Pour	6 Abstentions

⇒ **Recettes nouvelles de l'exercice**

Les chapitres

- 13	Subventions d'investissement	29 Pour	6 Abstentions
- 16	Emprunts et dettes assimilées	29 Pour	6 Abstentions
- 10	Dotations, fonds divers et réserves	29 Pour	6 Abstentions
- 024	Produits de cessions	29 Pour	6 Abstentions
- 021	Virement de la section de fonctionnement	29 Pour	6 Abstentions
- 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 Pour	6 Abstentions
- 041	Opérations patrimoniales	29 Pour	6 Abstentions

Pour expédition conforme
Le Maire,

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

MAIRIE D'EYSINES 33320 Gironde

C. BUN

VILLE D'EYSINES
Direction Finances-Ressources humaines

BUDGET PRIMITIF 2020

Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT

Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la Ville. Il reprend les grandes orientations budgétaires préalablement débattues tant pour le budget principal que pour le budget annexe de la Régie des Transports. 2020 étant marquée par la crise sanitaire liée au covid-19, le budget primitif 2020 est voté exceptionnellement en juin 2020 dans le cadre du report des dates d'adoption du budget primitif et du compte administratif prévu par l'ordonnance du 25 mars 2020.

Ce document prévisionnel tient compte des incidences financières en recettes comme en dépenses liées à la fermeture des services dans le cadre des mesures de confinement édictées par l'Etat durant la crise sanitaire.

Néanmoins, et conformément aux orientations budgétaires débattues le 24 juin 2020, le budget primitif 2020 affiche la volonté de mettre en œuvre les engagements de la nouvelle municipalité pour une politique déterminée, exigeante et ambitieuse permettant

- d'agir pour donner à chaque Eysinais, quelque soit son âge, des services et des équipements de qualité
- d'assurer le financement équilibré de ses actions en n'augmentant ni les taux de fiscalité, ni l'endettement de notre commune.

Le budget principal 2020

Le budget communal est composé de deux grandes sections : l'une consacrée au fonctionnement, où l'on trouve par exemple les frais de personnel, les frais de chauffage, les subventions aux associations, les impôts.... et l'autre consacrée à l'investissement, avec les dépenses d'équipement durable sur les bâtiments ou l'éclairage public, mais aussi les diverses opérations financières, comme les emprunts bancaires.

Le budget principal total s'élève à **41 567 340,32 €**

L'équilibre budgétaire est retracé dans le tableau suivant :

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2020 :
Propositions nouvelles 2020 et restes à réaliser 2019

Fonctionnement

Recettes

Recettes réelles 25 013 328€

- Atténuations de charges 250 000 €
- Produits services/domaine et autres 2 156 067 €
- Impôts et taxes 17 787 471 €
- Dotations et participations 4 707 790 €
- Autres produits exceptionnels 112 000,00 €
- \- Op d'ordre (tx régie étal charges) 88241€
- Résultat reporté 2019 2 778 410,49 €

Dépenses

Dépenses réelles 23 810 883.49 €

- Charges à caractère général 5 520 716,54 €
- Charges de personnel 12 534 800 €
- Reversement d'impôt à la CUB et à l'Etat 2 251 423 €
- Autres charges :subventions CCAS/CE/Associations 2 974 265 €
- Charges financières 427 000€
- Charges exceptionnelles 102 678 95€
- Opérations d'ordre (amortissements provisions) 924 096 €
- \+ Virement prévisionnel à la section d'investissement 3 145 000 €

27 879 979,49 €

Investissement

Recettes

Recettes réelles 8 965 764.83€

- Reste à réaliser 1 967 556.68€
- Affectation du résultat 2019 excédent capitalisé 3 116 708,15 €
- Subventions nouvelles 953 800 €
- Emprunt nouveau 720 000 €
- Dotations FCTVA Taxe aménagement 1 618 700 €
- Cessions 589 000€
- Opérations patrimoniales 652 500 €
- \+ Opérations d'ordre (amortissement provisions) 924 096 €
- Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 3 145 000 €

Dépenses

Dépenses réelles 11 162 179,34€

- Remboursement de la dette 3 687 000 €
- Reste à réaliser 2 299 824.34 €
- Résultat reporté 2019 besoin de financement 1 784 440,49 €
- Dépenses d'équipement 5 175 355 €
- Opérations patrimoniales 652 500 €
- \- Op d'ordre (tx régie étal charges) 88 241 €

13 687 360,83 €

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT : offrir aux usagers des services locaux de qualité

Le budget de fonctionnement fait apparaitre les dépenses et les recettes prévisionnelles liées au fonctionnement courant des différents services que la commune rend aux habitants. Son volume tient compte également des mouvements financiers entre la Ville et Bordeaux-Métropole.
Construit, comme à l'accoutumée, de manière prudente, il intègre au mieux l'estimation des dépenses et la perte de ressources induites par la fermeture des services dans le cadre des mesures gouvernementales prises pour lutter contre la propagation du virus covid-19 à compter de la mi-mars.

⇨ **Recettes de fonctionnement : 27 879 979,49 €**

Soit en volume -1,81 % par rapport au BP 2019 (-1,80% pour les recettes réelles). Elles sont constituées de :

1-Chapitre 002- Résultat de fonctionnement reporté : 2 778 410,49 €
Ce chapitre, exécuté en mouvements d'ordre, enregistre l'affectation du résultat de l'année 2019 après avoir couvert, en premier lieu, le besoin de financement de la section d'investissement 2019.

2 - Chapitre 013 - Atténuations de charges : 250 000 €
Ces remboursements émanent de l'assureur de la Ville et de la CPAM pour ce qui concerne les congés longue-maladie et les accidents de service des agents de la ville. Se rajoute, également, la participation prévisionnelle de la ville du Haillan pour sa quote-part du déficit social de la nouvelle piscine intercommunale.

3 - Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 2 156 067 €
Il s'agit de la part financée directement par les usagers des services payants parmi lesquels la restauration collective pour les élèves et les personnes âgées, les services périscolaires (accueils, centre de loisirs...) la piscine, le théâtre, ou de l'école de musique. Ce type de produits a été estimé à la baisse en considération de la fermeture des services au moins jusqu'à la mi mai et leur réouverture limitée jusqu'en septembre.
Ce chapitre enregistre aussi, le versement de la participation négociée avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la délégation de gestion pour la compétence « voirie » pour 922 967 € alors que l'attribution versée par la Ville à ce titre est de 758 310 € soit un solde positif de 164 657 € (inclus dans l'attribution de compensation au chapitre dépenses 014).

4 - Chapitre 73 - Impôts et taxes : 17 787 471 €
Ce chapitre regroupe les impôts directs institués au profit de la commune. La fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) représente un prévisionnel de 15 225 869 €. Cette recette augmente du seul fait de la revalorisation de la valeur locative de 0,90% pour la taxe d'habitation et de 1,2% pour les taxes foncières décidée par la loi de Finances pour 2020, et des variations physiques des bases.
Cette année encore, Eysines n'augmente pas ses taux d'imposition ce qui permet de classer notre commune dans les communes les plus faiblement imposées des villes de plus de 20 000 habitants de l'agglomération bordelaise.
Les taux sont donc respectivement les suivants :

Taxe d'habitation :	21,06%
Foncier bâti :	28,54%
Foncier non-bâti :	66,82%

Les autres taxes sont composées de la dotation de solidarité communautaire versée par Bordeaux Métropole, de la taxe sur les pylônes électriques, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe sur la publicité et l'affichage et de la taxe additionnelle sur les droits de mutations. Cette dernière a été estimée, avec la plus grande prudence, à la baisse pour tenir compte du contexte de crise sanitaire et de la fluctuation prévisible du marché de l'immobilier.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

5 - Chapitre 74 - Dotations et participations : 4 707 790 €
Ces recettes intègrent principalement les dotations et compensations versées par l'État. Les premières concernent la DGF et en son sein, la dotation forfaitaire qui baisse de 67 072 €. Les secondes compensent les différentes exonérations et abattements mis en place pour les personnes à revenus modestes au titre de la taxe habitation (titulaires allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés, contribuables âgés de plus de 60 ans ou veufs...) ainsi que l'exonération de la taxe foncière pour les logements sociaux de longue durée et l'abattement de 30 % pour les logements HLM situés dans les quartiers prioritaires Politique de la ville.
Ce chapitre enregistre également les différentes participations perçues par la commune dont principalement celle de la CAF pour la mise en œuvre des actions périscolaires et petite enfance. Celle-ci devrait maintenir sa participation « prestation de service » à hauteur de la fréquentation 2019.

6 - Chapitres 75 et 77 - Autres produits et produits exceptionnels : 71 050 € et 40 950 €
Ces deux chapitres concernent les loyers des locaux loués par la commune (locaux commerciaux à Migron...), la redevance due par le délégataire gestionnaire du cinéma Jean Renoir et les remboursements d'assurance pour les sinistres. Ces dernières recettes sont par nature très aléatoires.
C'est sur le chapitre 75 qu'a été actée la baisse des redevances liés aux prêts de salle interrompus à partir de la mi-mars.

⇨ Dépenses de fonctionnement : 27 879 979,49 €

Soit en volume -1,81 % par rapport au BP 2019 (+1,22 % pour les dépenses réelles de fonctionnement). Elles sont constituées de :

1 - Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 370 065 €
Il s'agit de l'ensemble des dépenses destinées à l'activité des services, à l'entretien du patrimoine et aux cotisations d'assurance. Ce type de charges doit tenir compte de l'augmentation de notre patrimoine à entretenir ainsi que de la progression des usagers des services comme ceux de la restauration collective. Les procédures d'achat et de mise en concurrence permettent sur de nombreux postes de limiter au plus juste la progression de ces charges. Ce chapitre intègre l'achat des produits mis en place dans les services et distribués à la population pour lutter contre la pandémie du covid-19 (masques, produits désinfectants). Pour autant, l'ensemble de ces charges diminue de 1,58% pour tenir compte de la fermeture des services accueillant du public.

2 - Chapitre 012 - Charges de personnel : 12 534 800 €
Il prévoit une progression de 1,17 % principalement pour prendre en compte l'évolution de la carrière individuelle des agents, la création d'un emploi à la Maison des Services Au Public dans le cadre de la labellisation Maison France Services, celle d'un agent de police supplémentaire et celle d'un coordonnateur jeunesse. Les besoins en personnel pour assurer le remplacement ou les renforts saisonnier en personnel y sont également budgétés. La ville disposait, au 1er janvier, de 341 agents tous statuts confondus.

3 - Chapitre 014 - Atténuation de produits : 2 251 423 €
Il s'agit ici de reverser à Bordeaux Métropole la part qui lui revenait en 2001 sur les impôts « ménages » perçus par elle sur Eysines avant la mise en place de la taxe professionnelle unique ainsi que la quote-part des compétences transférées à la métropole depuis le 1er janvier 2015 (aire d'accueil des gens du voyage – concession de gaz et d'électricité – politique de la ville - compétence voirie). De même, la Ville a provisionné une somme de 195 000 € au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales destinée à être reversée pour aider les communes les moins riches.

4 - Chapitre 65 - Autres charges de gestion : 2 974 265 €

Ces charges enregistrent les subventions allouées aux associations caritatives, culturelles et sportives pour 291 635 €, au Centre Social pour 380 000 €, la Caisse des Ecoles pour 5 000 € et au CCAS pour 1 943 500 €. Pour cet établissement, un complément de 180 000€ a été alloué afin de faire face au déficit estimé des services petite enfance et aides à domicile pendant la période de confinement. Elles provisionnent également l'enveloppe des indemnités allouées aux élus. Le montant de cette dernière est calculé en fonction de la réglementation.

5 - Chapitre 66 - Charges financières : 427 000 €

Elles concernent le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la ville pour financer une partie des travaux et équipements les années passées. Ces frais hors intérêts courus non échus – ICNE – diminuent de 65 000 € environ par rapport à 2019.

6 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 99 047 €

Des subventions versées aux associations et affectées sont prévues sur ce poste pour la « carte culture-sport », les actions menées avec la Croix Rouge, l'association Familiale Laïque pour l'accompagnement à la scolarité des collégiens ainsi que 2 autres associations devant agir sur le territoire Politique de la Ville et enfin la lutte contre le mal logement.

⇨ *Globalement, l'autofinancement prévisionnel est de : 3 980 855 €*

Le budget de fonctionnement parvient à dégager cette somme pour financer la section d'investissement du budget. Il est composé du virement prévisionnel à la section d'investissement pour 3 145 000 € auxquels se rajoutent les amortissements et les provisions (924 096 €) nets des opérations d'ordre pour les travaux neufs dits en « régie » et l'étalement des charges pour un total de 88 241 €.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT : doter la commune d'équipements de proximité durables et engagés dans la transition énergétique.

Les dépenses et recettes de cette section s'équilibrent à 13 687 360,83 €.
Les investissements de la commune concernent aussi bien les acquisitions de matériels amortissables que les travaux qui enrichissent le patrimoine de la commune.

⇨ **Dépenses d'investissement : 13 687 360,83 €**

Au total, la Ville prévoit d'investir 5 126 454 € en dépenses nouvelles qui se rajouteront aux 2 299 824,34 € de dépenses à solder engagées sur 2019. Parmi les secteurs les plus significatifs, la répartition des acquisitions et des travaux peut être présentée par grandes compétences comme suit :

Education - Animation	1 010 052 €

Poursuite de l'équipement en numérique des écoles maternelles et élémentaires
Dotation mobilier et matériel de l'ensemble des groupes scolaires
Embellissement des extérieurs du groupe scolaire du Derby et de La Forêt élémentaire
Rénovation de la cour de La Forêt élémentaire
Mise en œuvre d'un préau à l'école élémentaire Claverie
Réaménagement du RASED à l'école La Forêt élémentaire
Equipement en table de tris sélectifs des restaurants des écoles élémentaires
Extension de la cuisine centrale et nouveaux équipements des restaurants scolaires
Lancement des études pour la restructuration du centre de loisirs au Pinsan

Sport – Vie associative	406 300 €

Equipement en matériel sportif des diverses salles de sports
Acquisition de matériel pour les manifestations et les associations
Rénovation des tennis
Travaux d'économie d'énergie au COSEC
Réfection de la salle de danse et de gymnastique de Migron
Drainage du terrain de foot n°2
Rénovation des vestiaires au stade Edouard Martin

Petite enfance – Personnes âgées – Social	38 100 €

Equipement numérique à la MSAP Simone Veil
Dotation en mobilier et matériel des crèches
Extension de la crèche de La Forêt avec les études, les travaux étant reportés à 2021 en raison du fonctionnement exceptionnel du service sur 2020.
Acquisition de matériel informatique pour toutes les structures

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

Culture	1 165 670 €

Dotation en instruments de musique
Rénovation du mobilier d'accueil au centre d'art contemporain
Nouvel équipement en éclairage de scène du Théâtre Jean Vilar
Aménagement du quai de déchargement de la salle du Vigean
Rénovation des gradins du Théâtre Jean Vilar
Aménagement de l'espace numérique de la médiathèque Jean Degoul
Rénovation de la maison Bourdieu de Ferron

Aménagement urbain	1 543 300 €

Installation éclairage public dans la ZAC de Carés
Achat de mobilier urbain
Amélioration énergétique de l'éclairage public
Travaux de revêtement de trottoirs
Création de cheminements piétons
Acquisitions foncières (terrain église des Saints des derniers jours)

Environnement – Cadre de vie – Patrimoine	963 032 €

Equipement informatique des services permettant le paiement en ligne et la dématérialisation des procédures (urbanisme – RH – ...)
Rénovation du parc automobiles de service
Equipement en mobilier de l'accueil de l'hôtel de ville
Equipement des ateliers techniques pour le traitement des déchets de l'atelier mécanique et de menuiserie
Amélioration de l'éclairage des bâtiments (plan éco énergie)
Travaux de drainage du cimetière du Bois gramond
Equipement en mobilier de détente des parcs et espaces verts
Achat d'outillage pour le service espaces verts
Sécurisation des aires de jeux du Vigean
Plantation d'arbres
Aménagement des espaces verts du Pinsan

Apparaissent également dans la section d'investissement du budget, toutes les opérations du chapitre 16 liées aux emprunts et aux mouvements financiers pour 3 687 000 € relatives au remboursement du capital des emprunts bancaires. Cette somme inclut le remboursement du prêt relais FCTVA de 1 700 000 € conclu pour 2 ans dans le cadre de l'opération de reconstruction de la piscine et à réaliser avant le 31 octobre 2020.

Le ratio annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles affiche un taux exceptionnel de 16,45% puisqu'il comporte le remboursement de la totalité du capital du prêt relais. Sans celui-ci, il serait comme les années antérieures sous la barre des 10% en se situant à 9,65%.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

⇨ **Recettes d'investissement 13 687 360,83 €**

Pour financer l'ensemble de ces investissements, la Ville mobilisera 6 ressources propres en plus des recettes restant à réaliser de 2019 pour un montant de 1 967 556,68 € et l'affectation d'une partie du résultat 2019 pour 2 116 708,15 €.

- la dotation en réserve de 1 000 000 € provenant de l'affectation exceptionnelle de l'année 2019 (compte 1068) liée aux cessions d'immobilisations encaissées en 2019 en fonctionnement conformément à la nomenclature M14, alors que la prévision doit être faite en investissement,
- le produit des cessions de terrains pour 589 000 € (chapitre 024)
- le Fonds de Compensation de la TVA et les taxes d'urbanisme pour 1 618 700 € (chapitre 10),
- les subventions à percevoir cette année et notamment celles pour la restructuration de la piscine municipale provenant de la Région, de Bordeaux Métropole et de la participation de la ville du Haillan pour un total de 953 800 € (chapitre 13),
- l'emprunt prévisionnel pour 720 000 € (chapitre 16).

À ces recettes, s'ajoute l'autofinancement net prévisionnel pour 3 980 855 €.

Des opérations patrimoniales permettant en recettes comme en dépenses d'intégrer les cessions et les acquisitions gratuites sont également prévues à cette section pour 652 500 € (chapitre 041).

⇨ ***LES RATIOS FINANCIERS ISSUS DU BUDGET PRIMITIF 2020***

Informations financières	Valeurs communales 2020	Moyennes nationales de la strate 2018 *
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 000 €	1 380 €
Produit des impositions directes/population	747 €	625 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 051 €	1 515 €
Dépenses d'équipement brut/population	313 €	324 €
Encours de dette/population	655 €	1 036 €
DGF/population	104 €	199 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	52,64 %	54,34 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	124,67 %	159,47 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	29,76 %	21,38 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	62,37 %	68,38 %

* Dernière année publiée. « Les comptes des communes – strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) ». Millésime 2018 – collectivités-locales.gouv.fr

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

⇨ *LES RECETTES RÉELLES NOUVELLES TOTALES DU BUDGET PRIMITIF 2020 :*

Les recettes réelles nouvelles estimées proviennent de :

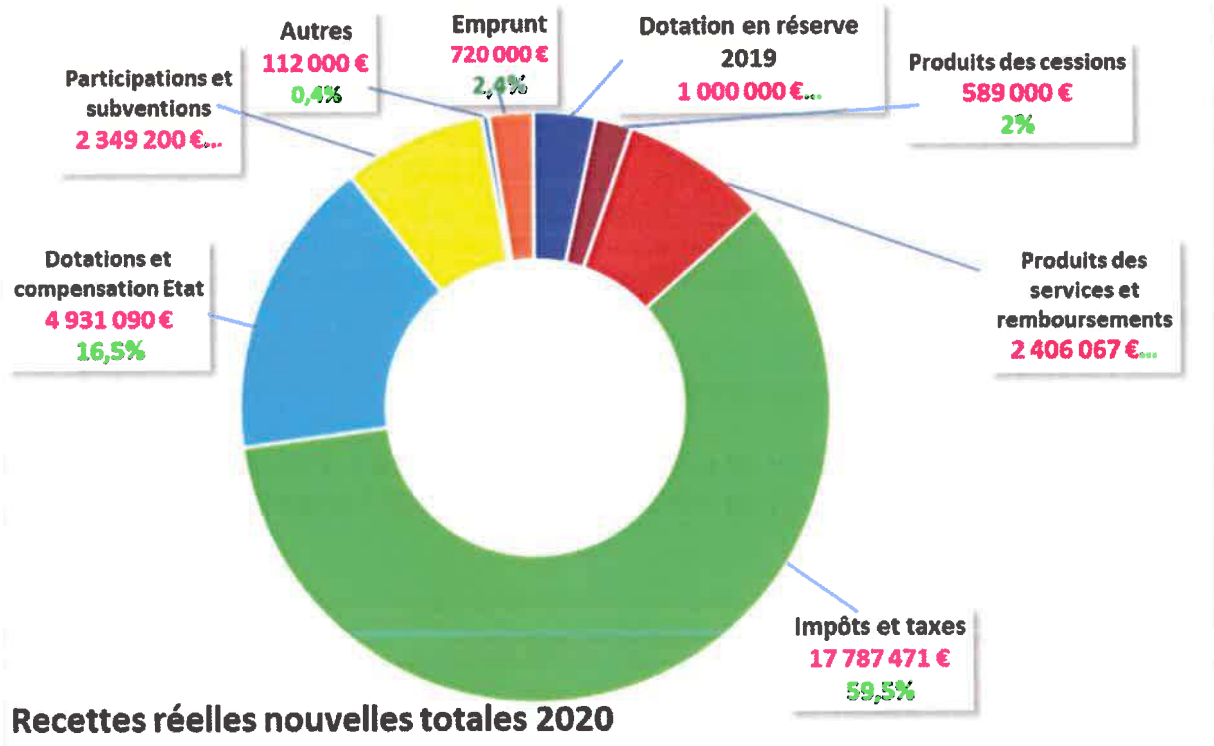

Recettes réelles nouvelles totales 2020

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

⇨ *LA PRÉSENTATION FONCTIONNELLE DU BUDGET PRIMITIF 2020*

Au-delà d'une présentation comptable par nature de charges et de produits, le budget communal est réparti par secteur d'activité et par grande masse. Ce type de présentation permet d'appréhender chaque grande compétence de l'action municipale (hors remboursement de dette et mouvements d'ordre).

Pour 2020, celle-ci est la suivante :

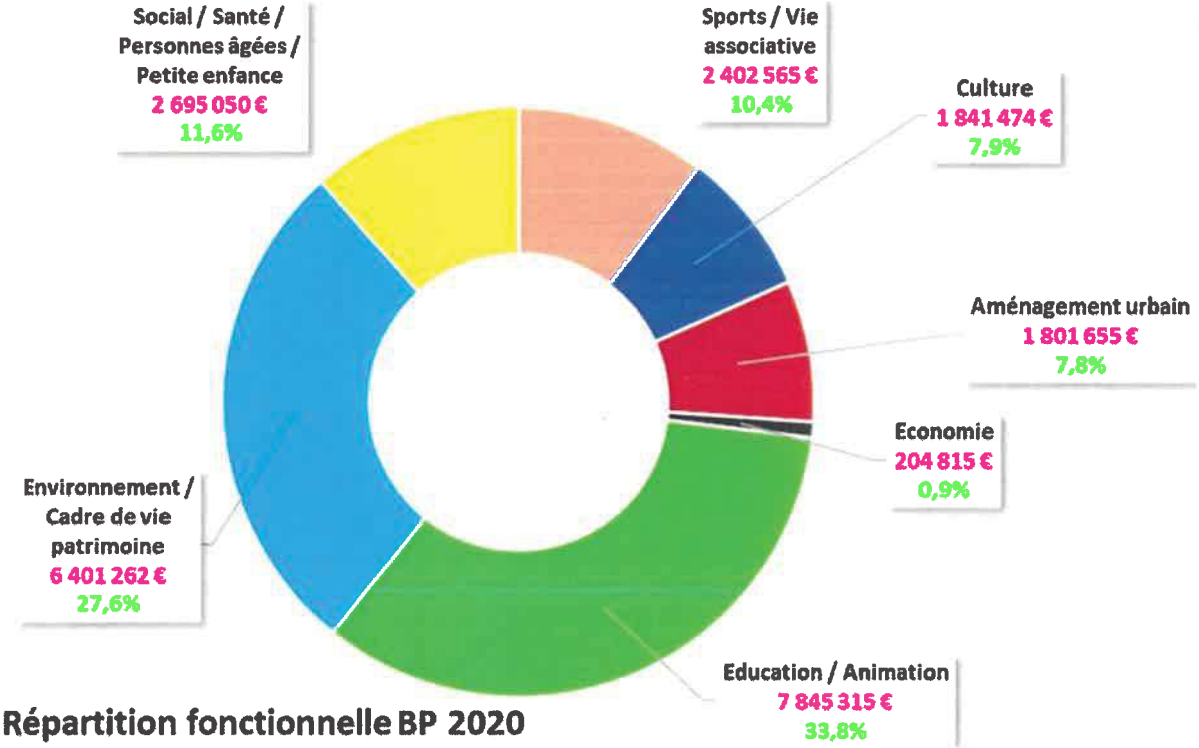

Répartition fonctionnelle BP 2020

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

20_03822

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-06-30T12-27-18.00 (MI223938503)

Identifiant unique de l'acte :
033-213301625-20200624-20_03822-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 12 - Finances - Exercice 2020 - Budget principal Budget primitif : Adoption.

Date de décision : Jun 24, 2020 12:00:00 AM

CERTIFIÉ Certifié Conforme

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. document budgétaire

Acte : EYSINES - BP 2020 VILLE.XML

Préparé	Date **30/06/20** à **11:58**	Par **GOBINAU Fabienne**
Transmis	Date **30/06/20** à **12:27**	Par **GOBINAU Fabienne**
Accusé de réception	Date **30/06/20** à **12:37**	